

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2014

Date de convocation : 25 août 2014

Date d'affichage : 02 septembre 2014

Nombre de membres :

- en exercice : 15
- présents : 8

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq août deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre SOUIN, Maire.

Étaient présents : M. Alain VAUCHELLES, M. Luc BENOIST et Mme Elisabeth CHARLE, Adjoint au Maire ; Mme Stéphanie SOLANE, Mme Magali GIRON, M. Pierre GUTTIN, Mme Marine VENOT et M. Jean BARBÉ, Conseillers Municipaux

Étaient absents : M. Bernard LEGRAND (pouvoir donné à M. Pierre SOUIN), Adjoint au Maire ; M. Théo MOREAU, Mme Brigitte MARTEL, M. Frédéric JUHAS, M. Laurent RUEL (pouvoir donné à M. Pierre GUTTIN) et M. Gérard DUPUIS, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Magali GIRON.

1. Création de deux postes d'animateurs à temps complet sur la base d'un emploi d'avenir

Délibération n° 2014-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 mars 2014,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'animateur à temps complet de 35 heures hebdomadaires, sur la base d'un emploi d'avenir, pour être en mesure de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2014,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux postes d'animateur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, sur la base d'un emploi d'avenir.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- Filière : socio-éducative
- Cadre d'emploi : animateurs
- Contrat : emplois d'avenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice 2014, chapitre 012 article 64162 en dépense de fonctionnement.

Le Maire
Pierre SOUIN